

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le préavis municipal NO 47/2016-2021

DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF AU CONCOURS ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET D'OUVRAGE
POUR LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE RELIANT LE PQ LENTILLERES-NORD
AU PQ ESPARCETTE (MESURE PALM N° 4D.OL.112)

Au Conseil communal de Crissier

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 47/2016-2021 s'est réunie le lundi 1^{er} avril 2019 à 19h30, à la salle Chamberonne du bâtiment administratif de Chisaz à Crissier.

Elle était composée des membres suivants :

M.	Ludovic Jaccard	CDC	Président - rapporteur
Mme	Joan Oswald	CDC	
M.	Jean-Pierre Steiner	CDC	
M.	Ernest Rüegger	ROLC	
Mme	Marcella Fiori	ROLC	
Mme	Lucie Gonet	PS	
M.	Michel Walter	PS	

M. Stéphane Rezso, Syndic, M. Jacques Liaudet, Chef de service ont présenté ce préavis et ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. Celle-ci remercie la délégation pour la clarté de leur présentation et de leurs réponses.

1. Organisation de la commission

La commission était chargée d'étudier le préavis numéro 47/2016-2021.

La présidence n'étant pas souhaitée par l'un ou l'autre des membres présents, c'est donc M. Ludovic Jaccard qui reste Président de la commission du présent préavis et qui prendra le procès-verbal de cette dernière.

2. Objet du préavis n° 47/2016-2021

Le préavis précité traite de la demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 413'000.00 TTC relatif à la procédure de concours sur invitation et développement du projet d'ouvrage jusqu'aux soumissions rentrées pour la réalisation d'une passerelle pour mobilité douce reliant le quartier Lentillères-NORD (OASSIS) au quartier Esparcette, puis le chemin de l'Esparcette.

Cette demande de crédit se base sur l'inscription dans le PALM 2012 de la mesure 4d.OL.112 « Crissier :nouvelle passerelle sur RC 179 » dans la liste des mesures infrastructurelles, priorité A (liste A), de la deuxième génération. Cette mesure est confirmée dans le PALM 2016, priorité A (liste A), de la troisième génération.

La présente demande de crédit fait également référence au vote par le conseil communal des préavis suivants :

- Préavis n° 11/2011-2016 : Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un MEP (mandat d'étude parallèle) secteur Lentillères-NORD.
- Préavis n° 22/2011-2016 : Demande de crédit d'étude relative au PQ Lentillères-NORD.
- Préavis n° 75/2011-2016 : Adoption du PQ Lentillères-NORD.

Pour mémoire, la commission d'étude chargée de l'étude du préavis 75/2011-2016 relevait l'importance de réaliser cette passerelle en même temps que le chantier pour la réalisation du quartier Lentillères-NORD.

La passerelle, d'une portée d'environ 36.00 m. + rampe NORD d'environ 47.00 m., s'inscrit dans un environnement bâti et routier relativement complexe, notamment en ce qui concerne les contraintes actuelles et futures de la RC 179 (convoi spéciaux, mise en œuvre en relation à la charge du trafic arrêts du BHNS).

L'intégration et le design de la passerelle constituent également un enjeu important considérant son positionnement en entrée d'agglomération, sa visibilité et sa portée.

3. Présentation de la municipalité

En accord avec la commission, M. Stéphane Rezso présente l'objet du préavis.

M. Rezso résume brièvement sur quoi va porter le préavis pour le projet d'étude et explique comment la passerelle va être disposée par rapport aux parcelles privées et communales.

Le coût du financement est relativement important au vu de l'ampleur des travaux mais de nombreuses subventions seront versées, ce qui reviendra environ à la moitié du coût total prévu des travaux de réalisation prévisionné.

3.1 Présentation par M. Liaudet, discussions des différents points du préavis

Explication de l'objet du préavis, reprenant les préavis déjà acceptés à l'époque par le conseil communal.

Le résumé est donc fait et quelques questions se posent par rapport au financement des études.

Les participations aux coûts de l'étude sont d'ores et déjà divisées entre toutes les parties (privées et commune) selon un accord passé à l'époque.

Il nous expose la situation de la future passerelle à l'aide de l'image de synthèse exposée sur la page 3 du préavis.

Le PQ esparcette peut se développer ou non, la parcelle complète est privée et n'appartient qu'à un seul propriétaire (M. Milliet). La zone est mixte et peut accueillir quelques appartements.

Il est précisé que la ligne TL 36 aura son arrêt dans le quartier OASSIS, la passerelle est donc primordiale pour permettre aux personnes du NORD de se rendre au SUD afin de prendre le bus et vice-versa.

Le projet est inscrit dans la LAT et dans le plan directeur cantonal ! Celui-ci encourage fortement la mobilité douce et l'accès aux transports publics.

La largeur de la passerelle sera de 3m. et pourra accueillir piétons et vélos confondus. La RC 179 sera donc franchissable en toute sécurité, celle-ci représente une forte charge de trafic **env. 30'800 véhicules/jour.**

La passerelle sera réalisée en conséquence des besoins notamment par rapport au BHNS de sorte que les gens venant de Lausanne pour se rendre à OASSIS puissent emprunter la passerelle depuis l'arrêt de bus.

Explication détaillée du budget prévisionnel par rapport au point 6.2 du préavis suivie de l'explication et du détail des subventions importantes que nous pourrions obtenir pour la construction de la passerelle.

4. Questions

Comment les vélos pourront-ils accéder sur la base de la passerelle ? Ceux-ci devront emprunter l'ascenseur prévu à cet effet, celui-ci permettra d'y charger env. 3-4 vélos par voyage.

En plus de l'ascenseur, une cage d'escaliers sera présente pour les piétons.

L'entretien de la passerelle (balayage, déneigement) ainsi que l'entretien de l'ascenseur seront assumés entièrement par la commune, cette passerelle étant d'utilité publique.

5. Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 47/2016-2021 vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, par 7 voix soit à l'unanimité des membres de la commission d'accepter l'octroi du crédit d'étude pour la réalisation de la passerelle, tel que proposé par la Municipalité.

La séance a pris fin à 21h00.

Au nom de la commission

Ludovic JACCARD
Président - Rapporteur

Crissier, le 13 avril 2019